

RCS : CUSSET

Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00280

Numéro SIREN : 821 815 958

Nom ou dénomination : 105 RH

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2019 sous le numéro de dépôt 2850

implid

Certifié conforme à l'original



**SAS 105 RH
(SAS)**

60 BOULEVARD DE LA SALLE

03200 VICHY

BILAN AU : 31/12/2018

N° SIRET : 82181595800011

Code NAF : 6420Z

Désignation de l'entreprise		SAS 105 RH		Néant			
Adresse de l'entreprise		60 BOULEVARD DE LA SALLE		03200 VICHY			
Numéro SIRET *		8 2 1 8 1 5 9 5 8 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2					
Durée de l'exercice précédent *		1 2					
				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le		
		3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7			
ACTIF IMMOBILISE	ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		
	Immobilisations incorporelles		010	012			
	Fonds commercial *						
	Autres *		014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	030			
	Immobilisations financières * (1)		040	042	3 000 000		
	Total I (5)		044	048	3 000 000		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
	Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)		068	070			
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)		072	074			
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	18 166		
	Charges constatées d'avance *		092	094			
	Total II		096	098	18 166		
	Total général (I+II)		110	112	3 018 166		
					3 018 166		
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	15 000	15 000		
	Ecarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131)			
	Report à nouveau		134	(2 109)	(780)		
	Résultat de l'exercice		136	(1 440)	(1 329)		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	11 451	12 891		
	Total II		154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges						
	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 440			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	3 005 275)		
	Produits constatés d'avance		172	3 005 275	3 005 275		
	Total III		174				
	Total général (I + II + III)		176	3 006 715	3 005 275		
			180	3 018 166	3 018 166		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an		197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies)

Désignation de l'entreprise SAS 105 RH

A - BÉSULTAT COMPTABLE

		Désignation de l'entreprise		SAS 105 RH		Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	Néant		
				1.3	1.1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export	209		210					
	Production vendue	bien(s)	et livraisons	215		214				
		services *	intracommunautaires	217		218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232				
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stock (marchandises) *					236				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	1 440		1 329	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244				
	Rémunérations du personnel *					250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252				
	Dotations aux amortissements *					254				
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259				262				
	Autres charges (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260								
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 440		1 329	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(1 440)		(1 329)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280				
	Produits exceptionnels					290				
	Charges financières					294				
	Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347				300				
	Charges exceptionnelle (dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D))	348								
	Impôts sur les bénéfices *					306				
	2 - BÉNÉFICE OU Perte : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(1 440)		(1 329)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	1 440	
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)					324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des déptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprise nouvelle (44.100000000000005)	986	Zone franche urbaine (44.100000000000005)	987	Zones d'exploitation de la détentrice (44.100000000000005)	127	Zones de revitalisation de la détentrice (44.100000000000005)	138		
Déductions	Reprise de dettes en différé (44.100000000000005)	981	Jeune entreprise innovante (44.100000000000005)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43.100000000000005)	991	Places de compétitivité hors CICR (art. 44.100000000000005)	990		
	Divers (44.100000000000005)	345	Investissements outre-mer	344	Crédits due ou report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44.100000000000005)	992		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352		354	1 440	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : *	2 1 000	ont été imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370		372	1 440	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH						Néant <input type="checkbox"/>			
Immobilisations corporelles		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Fonds commercial		400	402	404	406				
		Autres		410	412	414	416				
		Terrains		420	422	424	426				
		Constructions		430	432	434	436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	442	444	446				
		Installations générales, agencements divers		450	452	454	456				
		Matériel de transport		460	462	464	466				
		Autres immobilisations corporelles		470	472	474	476				
Immobilisations financières		480	3 000 000	482	484	486	3 000 000	3 000 000			
TOTAL		490	3 000 000	492	494	496	3 000 000	3 000 000			
Immobilisations corporelles		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Immobilisations incorporelles		500	502	504	506				
		Terrains		510	512	514	516				
		Constructions		520	522	524	526				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	532	534	536				
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	542	544	546				
		Matériel de transport		550	552	554	556				
		Autres immobilisations corporelles		560	562	564	566				
		TOTAL		570	572	574	576				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		1		2	3	4	5				
		6		7	8	9	10				
		Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
							Court terme *	Long terme			
			①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
			1								
			2								
			3								
			4								
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH		Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700	705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715		2	
Constructions	720	725		3	
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		4	
Inst. générales agenc. am. divers	740	745		5	
Matériel de transport	750	755		6	
Autres immobilisations corporelles	760	765		7	
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	2 109	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	
Déficits reportables		984	2 109		
Déficits de l'exercice		860	1 440		
Total des déficits restant à reporter		870	3 549		
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
		TOTAL 1 106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
		TOTAL 2 144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
		TOTAL 3 152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 113, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation financière des entreprises - qualification des effectifs

105 RH
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 €
Siège social : 60 boulevard de la Salle, 03200 VICHY
821 815 958 RCS CUSSET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 1 440,00 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	1 440,00 €
Report à nouveau antérieur :	-2 109,13 €
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -3 549,13 €	-1 440,00 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
François LIGIER

